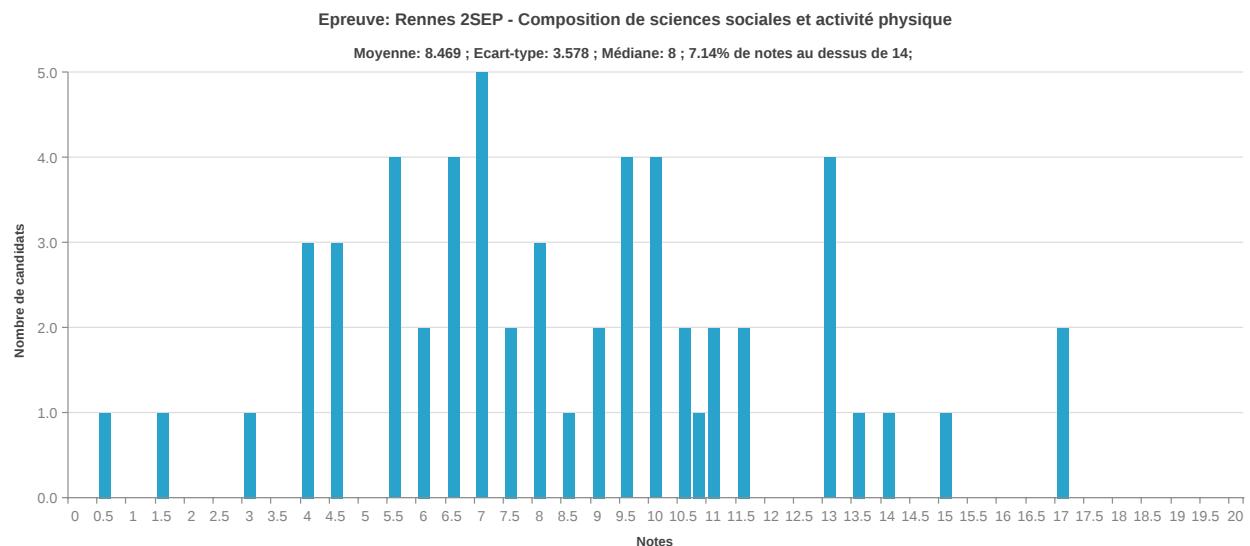


Concours 2SEP 2025

Rapport de jury

Épreuve de SHSAPS 2 – Sciences sociales

I – Statistiques



II – Rapport

Rappel du sujet : "Dans quelle mesure le sport a-t-il toujours contribué à renforcer et/ou à lutter contre les différentes formes de violence présentes dans les sociétés occidentales ?".

A - Les attendus par rapport au sujet de la présente session

Le groupe verbal du sujet doit conduire les candidats à réfléchir au degré de contribution du sport, entendu ici au sens large, à la fois à la production mais aussi à la réduction des différentes formes de violence. Il convenait donc de discuter l'idée selon laquelle le sport permettrait de ritualiser et de codifier la violence en considérant par exemple que toute défaite sportive pourrait être assimilée à une mort symbolique de son adversaire. En effet, alors que le but premier du sport de compétition est de gagner et que le sport renvoie à l'idée de combat selon Pierre de Coubertin, qu'en est-il sur le plan symbolique de celui qui perd son match face à un adversaire ? Dans la perspective des travaux de B. Jeu (1992), il est donc possible de questionner l'idée selon laquelle le sport serait « la mise en scène d'une tragédie que l'on peut lire dans le visage du vaincu sur le podium ou à la fin d'une finale quelconque ». Gagner consisterait alors à « affirmer son pouvoir sur les autres, sur tous les autres » et pourrait nécessiter de « se faire violence à soi-même », en particulier lorsque l'on s'inscrit dans la devise coubertinienne devenue au fil des décennies la devise olympique « *citius, altius, fortius* », surtout si l'on s'appuie sur la volonté coubertinienne de former depuis la fin du XIXe siècle des « *struggler for life* ».

En d'autres termes, avant même de discuter l'ambivalence suggérée dans le sujet, les candidates et les candidats devaient prendre un soin particulier à identifier les différentes formes possibles de violence générées par le sport. Dans le champ scientifique, les études empiriques distinguent ainsi des formes interpersonnelles (psychologique, physique, sexuelle), des violences collectives (supporters,

hooliganisme), du harcèlement et des discriminations liées au genre ou au handicap. Par exemple, l'enquête menée auprès d'anciens participants au sport communautaire en Australie (A. Pankowiak et al., "Psychological, Physical, and Sexual Violence Against Children in Australian Community Sport," *Journal of Interpersonal Violence*, 2022) rapporte des taux élevés de violence psychologique (76%), physique (66%) et sexuelle (38%) durant l'enfance, avec 82% d'individus ayant vécu au moins une forme de violence en contexte sportif. D'autres travaux soulignent aussi la présence d'actes de négligence intentionnelle et de violences organisationnelles qui affectent particulièrement enfants, personnes en situation de handicap et personnes LGBT (X. Bigard, "Le harcèlement et les violences dans le sport : quelles stratégies de prévention?", *Bulletin de l'Académie Nationale de médecine*, 2024 ; B. Rulofs and M. Neeten, "Schutz vor interpersonaler und sexualisierter Gewalt im Sport," *Kindermisshandlung und -vernachlässigung*, 2023). Ces différents travaux permettent ainsi d'élaborer une réponse à la question posée car ils expliquent l'existence de facteurs structurels de ces violences dont les candidates et candidats pouvaient s'emparer pour administrer la preuve de leurs propos. Ainsi, par exemple, était-il possible d'interroger la place et le statut de la performance dans l'existence de telle ou telle pratique sportive ou bien était-il possible d'interroger les effets d'asymétrie de pouvoir qui s'exerce entre les entraîneurs – accompagnants et les sportifs. D'autres voies étaient possibles pour tenter d'interroger les motivations des spectateurs ou des groupes de supporters ultras, voire de hooligans pour expliquer en quoi les phénomènes de dynamique de groupes pouvaient être à l'origine de comportements déviants.

De la même manière, la revue de littérature permet de distinguer les violences psychologiques, physiques, sexuelles et morales, elle permet aussi de découvrir des réflexions ambitieuses en matière de prévention de ces violences. Les candidates et les candidats avaient alors ici toute l'opportunité de développer un ou plusieurs dispositifs mis en place. Qu'il s'agisse de l'approche socio-écologique (T. Khubulava, "Prevention of sexual violence in sport: A socioecological review," *Journal of Interpersonal Violence*, 2022) ou des nombreux modules de sensibilisation proposés aux entraîneurs ou des programmes sportifs utilisés pour prévenir la délinquance ou l'expression d'une agressivité chez les jeunes, tous ces dispositifs mis en place au cours du XXe siècle permettent d'identifier l'importance d'acteurs multiples (athlètes, familles, médecins, psychologues, cadres techniques des fédérations sportifs et/ou dirigeants de structures déconcentrées de ces dernières.

Si selon les travaux de N. Elias et d'É. Dunning, le sport serait donc une solution pour contrôler les violences des sociétés occidentales, le présent sujet demandait de discuter cet « allant de soi ». Il convenait donc ici non seulement de l'expliquer mais aussi d'en faire une analyse critique. De la même façon, poser comme postulat que le sport aurait une fonction cathartique demeure une stratégie aléatoire alors que de nombreux faits divers et des décisions de justice de plus en plus médiatisées inondent les médias et les réseaux sociaux. De la même façon, il s'agissait aussi de questionner les arguments des partisans de d'une conception éducative du sport afin de confronter leurs arguments avec ceux de leurs opposants à cette thèse.

Enfin, si l'enjeu principal de la démarche attendue reste bien celui de discuter de possibles sinon probables controverses à ce sujet, encore fallait-il que les candidates et les candidats soient en mesure de dépasser une posture militante et/ou dogmatique. La présence du « Dans quelle mesure » incite en effet à la prudence et à la nuance, ce que les meilleures compositions ont tenté de faire lors de cette épreuve.

Plus prosaïquement, il était attendu des candidates et des candidats qu'ils distinguent les différentes violences présentes non seulement sur les terrains de sport, mais aussi dans les vestiaires et autour des terrains, ainsi que leur temps d'expression. La nuance pouvait ainsi discuter les différentes violences qui s'exercent avant, pendant ou après l'évènement sportif proprement dit.

B - Les points forts relevés dans les prestations

L'ensemble des productions écrites montre que les candidates et les candidats ont été sensibilisés à la question de la violence, mais plus rarement des violences dans le sport. Ainsi, à partir des travaux de N. Elias, ils développent l'idée d'une euphémisation principalement physique du sport, conformément à ce qui se produit dans les sociétés occidentales au fil du XXe siècle. À titre d'exemple, l'apprentissage et/ou l'intériorisation progressive de « l'autocontrôle des pulsions et de l'agressivité » par le sport, entendu ici comme un espace social, demeurent une approche généralement présente dans les copies de cette épreuve. Même s'il existe des polémiques à ce sujet, cette interprétation était possible à condition toutefois

de faire preuve de nuance en mettant notamment en évidence des degrés d'euphémisation personnelle et collective en fonction des pratiques sportives étudiées.

De la même manière, la question de la recherche des limites et de leur dépassement par les sportives et sportifs eux-mêmes, à travers l'étude des auto-violences constituait une approche pertinente. Ainsi les questions de dopage, de blessure, de dépassement de soi, d'acceptation de la douleur pouvaient offrir des interprétations intéressantes pour questionner les différentes formes de violences intégrées par les sportifs à tous les échelons du sport, et pas seulement pour le sport de haut-niveau. De ce point de vue, les analyses les plus audacieuses ont cherché à développer le paradoxe installé au cœur du projet sportif : la distorsion toujours possible entre une pratique sportive idéale, égalitaire parce que démocratique, et une pratique sportive réelle, inégalitaire parce que hiérarchisante » (Vigarello, in Bodin, 2001).

Enfin, suite à une médiatisation sans précédent, la question des violences sexistes et sexuelles a généralement fait l'objet d'interprétations plus ou moins convaincantes. Si ces violences ont toujours existé mais le silence pesait et leur médiatisation était rare et épisodique, c'est depuis le milieu des années 1980 que cette question connaît un intérêt croissant et que ce sujet auparavant tabou est devenu très présent dans l'actualité (Brackenridge et Fasting, 2000). La première affaire « véritablement dénoncée et médiatisée » survient dans les années 1990 et est connue sous le nom de « l'affaire des lanceurs de marteaux ». En 1997, Catherine Moyon de Baecque est la première sportive à avoir publiquement déclaré avoir subi des violences sexuelles en contexte sportif. La publication du livre *Service Volé* par Isabelle Demongeot en 2007 constitue la deuxième étape ; cette tennismwoman y dénonce les viols qu'elle a subis de la part de son entraîneur. Le témoignage de la patineuse Sarah Abitbol dans son livre *Un si grand silence* en janvier 2020, dans lequel elle dénonce les viols commis par son entraîneur lorsqu'elle avait 15 ans, constitue un électrochoc tout en ayant un écho considérable dans l'opinion publique. Elle accuse également le président de la Fédération française des sports de glace d'avoir couverts les faits. Cette dénonciation se fait dans le contexte du mouvement #MeToo qui concerne la libération de la parole des victimes de violences sexuelles.

Quel que soit l'exemple choisi, les candidates et les candidats ne pouvaient se contenter de décrire ces différentes violences car le sujet leur ordonnait de prendre un soin particulier à l'étude des contextes expliquant leur existence.

C - Les points faibles dans les prestations

Le 1^{er} point faible repéré dans les productions écrites de cette année demeure celui de la rigueur des définitions des termes clefs du sujet. Ici, l'emploi du pluriel (« les différentes formes de violence ») nécessitait une attention soutenue tout au long de la démonstration. De ce point de vue, il est regrettable que les démonstrations se soient réduites à une forme possible alors qu'il convenait d'en aborder au moins deux afin de nuancer la démonstration.

De la même manière, la fin du sujet « présentes dans les sociétés occidentales » devait conduire les candidates et candidats à dépasser un discours généraliste et uniforme. Il s'agissait ici, sans pour autant s'inscrire d'une manière systématique dans une démarche comparative, d'apporter là encore de la nuance en mettant par exemple des degrés possibles d'expression de ces violences dont il convenait par ailleurs d'en analyser avec rigueur la place des idéologies sous-jacentes.

Enfin, l'absence quasi systématique d'analyse de l'adverbe « toujours » questionne les auteurs du sujet qui s'étonnent de la faiblesse des « profondeurs historiques » des propos tenus. S'il était possible, voire recommandé de choisir avec soin, telle ou telle forme d'expression de violences contrôlée et/ou générée par telle ou telle forme de pratique sportive, encore fallait-il être en mesure de montrer l'existence possible, voire probable d'un continuum de ces différentes formes de violence. Cette faculté illustrait non seulement le degré de problématisation du sujet mais aussi l'ambition des candidates ou des candidats à vouloir défendre un point de vue personnel. Cette attitude témoignait alors du soin tout particulier à ne jamais présenter une dimension « hors sol » du sport. Elle permet ainsi de comprendre que les formes de pratiques sportives, quelles qu'elles soient, ne sont jamais décontextualisées, qu'il s'agisse des réflexions politiques et institutionnelles et plus rarement des réflexions qui s'inscrivent délibérément dans une démarche d'histoire sociale et/ou culturelle. De ce point de vue, les rapporteurs conseillent aux candidats de lire les travaux de J-F. Loudcher, notamment son ouvrage publié en 2016 intitulé *Penser la violence en sciences sociales du sport*, afin d'appréhender cette réflexion incontournable, selon laquelle, « ce sont bien

des pratiques, des discours et des représentations qui forment des configurations de la violence qui sont spécifiques à chaque sport en fonction de Norme et de normes adoptées. Les comportements ne paraissent pas violents tant qu'elles sont respectées ».

D - Les conseils de préparation

Nous conseillons aux futurs candidates et candidats de se cultiver en histoire, en philosophie et en sociologie du sport tout autant que d'être préparés à être confrontés à des questions qui mobilisent des notions générales. De ce point de vue, il est conseillé de suivre l'actualité politique et sociale du sport et des institutions sportives en les replaçant dans les contextes de leur époque.

Quel que soit le sujet, il est insuffisant de se contenter de fournir des connaissances chronologiques limitées au seul périmètre sportif conduisant à produire un discours internaliste peu propice à une analyse solide. Il faut néanmoins souligner qu'il est rédhibitoire de se présenter à cette épreuve avec des connaissances partielles et simplistes sur le sport appréhendé dans toute sa diversité.

Par ailleurs, cette épreuve doit mettre en exergue l'expression d'un esprit critique. Il s'agit donc de valoriser la capacité à appréhender l'affirmation proposée par l'intermédiaire de plusieurs éclairages amenant ainsi à questionner sa validité. À titre d'exemple, la nature du plan se révèle déterminante dans le classement des réponses apportées au sujet. Force est de constater la faiblesse des plans chronologiques, voire périodiques dans la mesure où ils renforcent la logique narrative, descriptive trop souvent privilégiée par les candidats. De la même façon, les plans proposant 2 parties – la 1^{ère} traitant de la contribution du sport à renforcer les violences tandis que la 2^{nde} partie abordant la contribution du sport à lutter contre – mettent en exergue un pouvoir de persuasion défaillant et parfois très artificiel.

Enfin, le bon sens doit amener les candidates et les candidats à répondre à toute la question et seulement à la question posée. Cette nécessité doit les conduire à être capables d'analyser le sujet afin de ne pas répondre à une seule partie de celui-ci, voire de répondre à un autre sujet. Cette compétence ne s'improvise pas et demande un entraînement au cours de la préparation au concours d'entrée au département 2SEP de l'ENS Rennes.